CHOOZ
village numérique

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Votants : 15

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020.07.51 du 10 Juillet 2020

PREFECTURE DES ARDENNES
24 JUIL. 2020
ARRIVEE

L'an deux mil vingt, le 10 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHOOZ s'est assemblé en session ordinaire, en la salle de conférence du Foyer Logements, en raison de la crise sanitaire et de l'obligation du respect des gestes barrières et de la distanciation sociale, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean Marie BARREDA, Maire.

Etaient présents : Mr BARREDA Jean Marie, Mr ZIDANE Fodil, Mr BERTONNIERE Benoît, Mr BOITRELLE Geoffrey, Mr BRANDIBAS Thierry, Mme CHARDENAL Justine, Mr CLEMENT Olivier, Mme DOLIGNON Muriel, Mme ENGLEBERT Sylvie, Mme LAMBERT Sandrine, Mme MOREAU Alexandra, Mme PREIN Nathalie.

Absents excusés : Monsieur OUDIN Christian, Mr SIMON Jérémy, Mr LECLERC Laurent.

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Christian OUDIN à Monsieur Fodil ZIDANE,

Monsieur Laurent LECLERC à Monsieur Benoît BERTONNIERE,

Monsieur Jérémy SIMON à Monsieur Jean Marie BARREDA.

Secrétaire de séance :

Madame Justine CHARDENAL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Désignation des élus au sein de la Régie Communale des Communications Electroniques de Chooz

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des membres du Conseil Municipal, au sein du Conseil d'Administration de la Régie Communale des Communications Électroniques de Chooz, suite au renouvellement de l'Assemblée délibérante,

Considérant les articles R 2221-5 et R2221-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que les membres du Conseil d'Administration d'une Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qui sont désignés par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

doivent détenir la majorité des sièges du Conseil d'Administration,

Considérant que le Conseil d'Administration, de la Régie Communale des Communications Électroniques de Chooz, se compose de 7 membres du Conseil Municipal et de 2 membres extérieurs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE :

1) **<u>les membres du Conseil Municipal suivants pour siéger au sein dudit Conseil d'Administration</u>** :

- Monsieur Jean Marie BARREDA,
- Monsieur Fodil ZIDANE,
- Madame Sylvie ENGLEBERT,
- Monsieur Laurent LECLERC,
- Monsieur Thierry BRANDIBAS,
- Monsieur Geoffrey BOITRELLE,
- Monsieur Christian OUDIN.

2) **<u>les membres extérieurs au Conseil Municipal suivants pour siéger au sein dudit Conseil d'Administration</u>**:

- Monsieur Stéphane PREIN,
- Monsieur James REMY.

Pour extrait conforme

MAIRIE DE CHOOZ (Ardennes)

Le Maire

Jean Marie BARREDA

En séance les jour, mois et an susdits

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 17 juillet 2020 et la convocation du Conseil Municipal a été faite le 06 Juillet 2020.

Mairie : 1, place de l'Eglise – 08600 CHOOZ
Tel : 03.24.42.09.69 – Fax : 03.24.42.31.57
mairie@chooz.com – www.chooz.com